

**FOCUS**

# LE PATRIMOINE DES SAPEURS-POMPIERS

ENTRE CLUNY ET Tournus



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

Les pompiers ont un rôle déterminant dans la sécurisation du patrimoine au sens le plus large du terme : ce que nous héritons de nos ancêtres et à quoi nous tenons.

Mais aussi, par leur activité même, ils sont créateurs d'un patrimoine spécifique et plutôt méconnu, dont on peut avoir quelques aperçus nostalgiques au hasard de visites en milieu rural, dans des mairies par exemple. À l'occasion de la rencontre nationale des sapeurs-pompiers organisée en Saône-et-Loire en 2024, le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus s'est intéressé à casques, clairons, registres, pompes, camions... aux quatre coins du territoire.

Nous en partageons ici avec vous la découverte.

Pierre-Michel Delpeuch,  
président du Pays d'Art et d'Histoire,  
maire de La Chapelle-sous-Brancion

Je voudrais avant tout remercier les équipes du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus pour cette belle initiative dédiée au patrimoine des sapeurs-pompiers locaux en cette année particulière d'accueil du 130<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France à Mâcon.

Ce territoire riche en histoire a toujours été un lieu d'engagement, de solidarité et de courage.

Nos sapeurs-pompiers sont les gardiens d'une tradition d'altruisme qui perdure depuis des générations. À travers ces pages, vous découvrirez l'héritage matériel et humain qui façonne cette noble mission, témoignant de la force collective de nos équipes au service de la protection de tous.

Chaque caserne, chaque véhicule, chaque uniforme raconte l'engagement sans faille des hommes et des femmes qui œuvrent pour protéger leur prochain. Chaque monument, chaque pièce d'équipement, chaque récit retrace une histoire commune, celle d'un service public essentiel et d'une vocation noble ancrés dans la tradition et tournés vers l'avenir : protéger et secourir.

Que cet hommage mémoriel et ces valeurs puissent inspirer les générations futures.

Contrôleur général Frédéric Pignaud,  
directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire

# UNE HISTOIRE DES POMPIERS...

Depuis le Moyen Âge, l'intervention en cas d'incendie existe dans les villes, autour de certaines corporations de métiers du bâtiment. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'organisation des services de secours incendie se fait à Paris, par la création d'un corps de garde-pompes, placé sous l'autorité du prévôt des marchands, et équipé de seaux et d'outils de démolition. Puis chaque quartier se dote d'une pompe à bras... C'est avec Napoléon I<sup>er</sup> que l'histoire des pompiers commence véritablement avec le **décret du 18 septembre 1811**, établissant la création d'un bataillon de sapeurs-pompiers chargés des pompes de Paris. Cet acte militarise la fonction et l'organisation des corps qui devient nationale et ne cessera de se construire au fil des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Encouragées par une série de lois et de décrets, les communes se dotent progressivement de compagnie et de matériel, pour lutter contre les incendies puis contre les autres risques. Le rôle du « garde-pompe » évolue pour devenir le « sapeur-pompier », au service de sa communauté et au statut particulier.

## LA CRÉATION DES COMPAGNIES

De 1790 à 1953, une succession de textes législatifs posent les conditions de création et d'organisation des compagnies de pompiers, établissant le rôle prépondérant des communes dans

la gestion de la lutte contre les incendies et les sinistres.

Les activités de pompiers existent déjà sous l'Ancien Régime. Quelques communes possèdent des pompes pour lutter contre les incendies. Les **lois d'août 1790** placent les maires dans l'obligation de prévenir et d'apporter des secours en cas d'incendie ou autre calamité. Sous la Monarchie de Juillet, la **loi de mars 1831** prévoit la constitution de corps communaux de sapeurs-pompiers, intégrés dans la garde nationale, milice de citoyens chargés d'assurer le maintien de l'ordre et la défense militaire en cas de guerre. Après la dissolution de la garde nationale en 1871, le **décret de décembre 1875** pose de nouvelles bases pour les corps de sapeurs-pompiers. Ainsi, les communes ont la charge des dépenses et la responsabilité de leur compagnie pour une durée de cinq ans, puis quinze ans après 1903. Elles doivent payer l'entretien des locaux, du matériel et assurer le versement d'indemnités aux sapeurs-pompiers.

Les **décrets suivants, d'août 1925, de novembre 1938 et de mars 1953**, élargissent le champ d'intervention, au-delà des incendies, « contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique », comme le secours à la personne. Ils précisent le statut du volontariat et encouragent l'organisation



1



2

intercommunale voire départementale des compagnies.

La fin de la gestion communale des corps de sapeurs-pompiers est amorcée dès les années 1950, avec la création d'un service départemental d'incendie et de secours. La **loi de mars 1996** met un point final à ces corps communaux par leur intégration aux entités départementales, connues sous le sigle de « SDIS », Services Départementaux d'Incendie et de Secours. De rares centres de première intervention conservent encore l'héritage de cette gestion communale.

#### ORGANISATION DES CORPS COMMUNAUX

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'organisation et le fonctionnement des corps communaux sont régis par un règlement, établi par le maire, sur conseil du chef de corps. Toute commune, qui souhaite se doter d'un corps de sapeurs-pompiers, doit faire état du nombre d'habitants et du matériel de secours déjà en sa possession. Ainsi, en 1898, la municipalité de Bissylla-Mâconnaise atteste avoir « une pompe à incendie et une centaine de seaux en toile »<sup>1</sup> et compte 244 habitants. L'effectif du corps, établi à partir de ces informations, est fixé à une quinzaine d'hommes, compris alors dans une subdivision. Les effectifs de Cluny, Saint-Gengoux-le-National et Tournus sont

organisés, sous la forme de compagnies de plus de cinquante hommes.

Généralement les compagnies sont réorganisées tous les cinq ans suite à l'expiration de la durée d'engagement des pompiers et des communes. Dans ce cas, le maire traite avec le préfet et doit présenter, lors d'une réorganisation, une liste nominative des hommes qui auront demandé à faire partie du corps, ainsi qu'un état de proposition pour la désignation d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant.

De par leur origine, les corps de sapeurs-pompiers possèdent une discipline quasi-militaire. Les pompiers ont l'obligation de se présenter aux manœuvres chaque premier dimanche du mois et doivent se rendre au magasin des pompes, à l'appel du clairon. Le fonctionnement est supervisé par des hommes aux grades de lieutenant, sous-lieutenant, sergent ou caporal. Toute désobéissance aux consignes, mauvaise tenue des effets ou absence non justifiée aux manœuvres et services sont sanctionnées. En 1912, pour la commune de Buffières, le règlement déroule en 19 points les différents motifs de sanction, avec des amendes à verser allant de 0,50 franc à 2 francs.

Le conseil d'administration et de discipline, où siègent les pompiers gradés du corps et des membres du conseil

municipal, statue sur l'admission ou sur l'exclusion d'un sapeur-pompier.

Certains corps sont organisés par section, petits groupes d'hommes attachés à un poste en particulier. Ainsi, à Lacrost, la vingtaine d'hommes est répartie en trois sections, respectivement au maniement de la pompe, au jet et au sauvetage. L'ensemble des dépenses, en tenue, local et matériel, est assuré par les communes. Mais chaque compagnie possède une caisse de secours qui lui permet un recours financier en cas de problème.

Les compagnies peuvent également porter secours aux autres communes. Le 5 octobre 1861, le maire de Tournus adresse ses remerciements, pour le concours apporté par les pompiers de Lacrost, lors d'un incendie survenu la nuit précédente<sup>2</sup>.

#### LES SAPEURS-POMPIERS

Le nom et le rôle du sapeur-pompier ont évolué avec le temps. À l'origine, celui qui s'occupe et surveille le matériel de lutte contre les incendies s'appelle le « garde-pompe ». À partir des années 1810, l'appellation de « sapeur-pompier » est employée, « sapeur » désignant le travail de sape qu'effectuent les hommes lors des incendies et « pompier », pour l'utilisation de la pompe à eau. Dans les archives des pompiers de Tournus, du début du

XIX<sup>e</sup> siècle, l'expression de « sapeurs et pompiers » apparaît, insistant sur cette double activité. « Sapeur » est également le grade de base pour les pompiers de premier rang.

Dans certaines communes, les cultivateurs sont surreprésentés dans les corps communaux. En 1885, la liste des 21 pompiers de la subdivision de Clessé comprend des charpentiers, couvreurs, aubergistes et 13 cultivateurs, tous âgés entre 23 et 40 ans. En revanche, la fonction de pompier est présentée comme étant incompatible avec les places de maire, d'adjoint au maire et de garde-champêtre, pour ne pas compliquer les décisions (nominations aux grades, gestion financière...).

L'âge limite pour être pompier est fixé à 60 ans et une bonne santé physique est exigée. Par exemple, à Cluny, il est interdit de fumer dans les rangs de même que « la sobriété est indispensable »<sup>3</sup>. À partir de 1953, le niveau de condition physique est augmenté et écarte les personnes aux affections tuberculeuses, cancéreuses, mentales ou à l'acuité visuelle réduite.

Le statut des sapeurs-pompiers repose sur le volontariat, entériné par le **décret du 7 mars 1953**, sur un engagement de cinq ans. Depuis la **loi d'avril 1851**, un secours et une pension peuvent être

1. Archives départementales 71, 6R27.

2. Archives municipale de Lacrost, 3H8.

3. Archives départementales 71, 6R30.

apportés à un pompier municipal victime en service, à sa veuve ou ses enfants. En 1933, dans un courrier adressé au préfet, le maire du Villars explique qu'une indemnité de 10 francs est versée à un pompier d'Uchizy, brûlé légèrement aux jambes lors d'une intervention<sup>4</sup>. L'équipement avec l'uniforme est fourni par la commune. Quant au règlement de Bonnay, il précise même l'interdiction des discussions religieuses et politiques lors des rassemblements<sup>5</sup>.

Les pompiers effectuent un « service » et interviennent en cas d'incendie, chute de bâtiments, inondation ou tout autre évènement qui mettrait en péril la vie d'une personne. Ils doivent entretenir et prendre soin du matériel. Les pompiers ont également l'obligation de participer aux revues, aux marches militaires et aux cérémonies d'enterrement. Certains ont la fonction de tambour ou de clairon, censés marquer le tempo et donner l'alarme.

4. Archives départementales 71, 6R40.

5. Archives départementales 71, 6R27.

6. Archives départementales 71, 6R27.

Certains règlements, comme par exemple celui de Bissy-la-Mâconnaise, tendent à rappeler les principes d'honneur et de dévouement auxquels appartiennent les pompiers, même hors service<sup>6</sup>...

Et les femmes dans tout cela ? Très absentes dans les effectifs des corps communaux pendant longtemps, les femmes occupent parfois des postes de secrétariat. Mais ce n'est qu'à partir des années 1970 avec le **décret de 1976**, qu'il leur est accordé le droit d'accéder au statut de « sapeur-pompier ».

**1. Casques de Chardonnay** © François Mouron

**2. Manœuvres le long de la Saône à Tournus, après la Seconde Guerre mondiale** © Monique Monnot / Mémoire de Tournus

**3. Porte du local des pompiers de La Chapelle-sous-Brancion, avec graffitis** (début XX<sup>e</sup> siècle) © PAH

**4. Membres de la compagnie des pompiers de Lugny, vers 1900** © Frédéric Lafarge

**5. Membres de la compagnie des pompiers de Buffières, vers 1905** © Raymond Berger



4



3



5

# UNE HISTOIRE D'INVENTAIRE ENTRE CLUNY ET TOURNUS

## LE TRAITEMENT DE CE PATRIMOINE

S'intéresser au patrimoine des pompiers, c'est se lancer dans un travail passionnant d'enquête et de découverte de l'histoire des communes et du matériel de secours. Le patrimoine des pompiers communaux est méconnu, réservé à une poignée de passionnés, de collectionneurs et a, jusqu'à présent, peu mobilisé nos érudits locaux. Malgré tout l'imaginaire qu'il véhicule, ce patrimoine parfois encombrant et compliqué à valoriser, reste rangé dans les boîtes d'archives, remisé dans des locaux cadencés, dispersé chez des collectionneurs ou en vente sur internet... Il finit parfois en élément de décoration, comme pour les pompes à bras de Chissey-lès-Mâcon et de Martailly-lès-Brancion et, dans d'autres cas, il est donné à des musées. Propriété des communes, ce patrimoine est donc en voie de disparition, par manque d'intérêt du public ou d'entretien. L'obsolescence, dont il fait l'objet, contribue à ce qu'il soit remplacé par du matériel plus récent et perfectionné.

Repérer, identifier, conserver et valoriser le patrimoine des pompiers communaux, c'est préserver un important pan de l'histoire des communes rurales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et comprendre la structuration et la constitution des services de secours.

## LA DÉMARCHÉ : UN INVENTAIRE

Pour connaître et comprendre le patrimoine des pompiers communaux, la démarche d'un inventaire non-exhaustif a été privilégiée, avec la difficulté de ne pas avoir une idée sur la qualité et ni sur la quantité des découvertes à venir...

Le travail a commencé par la rencontre de la direction du SDIS 71, puis de l'union départementale avec la commission patrimoine, composée d'anciens pompiers et accompagnée des Gardes-pompes Bressans, groupe de passionnés chargés d'un musée. Cela a permis d'établir un premier état des lieux des éléments et de leur localisation.

Le constat repose sur le caractère multiple de ce patrimoine, composé de la mémoire des hommes, d'archives papier, de matériel et de traditions.

Pour entamer cet inventaire, il a fallu croiser les recherches réalisées aux archives départementales et les découvertes dans les communes. Dans les fonds d'archives, sous les cotes O, 3H, 3T et 6R, nous obtenons des informations sur la nomination des gradés, la constitution ou la dissolution des corps, les demandes de subvention pour l'achat de pompes ou de matériel de secours et les règlements de compagnie. Dans les communes, les archives municipales, les remises et les greniers dévoilent du matériel. Une petite partie du patrimoine reste encore

conservée dans les casernes et les locaux de CPI, parfois dans une vitrine, accrochée aux murs ou cachée dans un coin...

Malgré une large prospection, sur près d'une cinquantaine de communes, une bonne partie de ce patrimoine a disparu. Très peu de photographies ont été trouvées pour croiser les informations, laissant une grande place à l'imagination... Les tours de séchage en représentent le bon exemple. Construits près des casernes à Tournus et Cluny, ces édifices avaient la double fonction de permettre le séchage des tuyaux et d'encourager l'exercice physique des pompiers. Celle de Cluny apparaît sur des clichés réalisés au début du XX<sup>e</sup> siècle et celle de Tournus sur des clichés de la fin du XX<sup>e</sup> siècle... Mais pour les dater et obtenir plus d'informations, le travail reste ardu. En revanche, les recherches ont été plus fructueuses avec celle de Saint-Gengoux-le-National. Installée entre la mairie et l'église, la tour de séchage n'a laissé de souvenir qu'à travers un plan et une facture... L'enquête reste ouverte à son sujet.

## UNE VALORISATION PAR L'EXEMPLE

Pour la valorisation de ce travail de recherche et d'inventaire, l'idée est de présenter un état de ce qui a été trouvé sur le terrain. Des archives papier découvertes, par hasard dans des placards, sont présentées ici. Quand au patrimoine mobilier, pour le faire parler, nous avons croisé son caractère représentatif et/ou exceptionnel avec des archives documentaires et choisi des objets en bon état et complets.

La présentation de ce mobilier permet de raconter l'histoire des corps de pompiers communaux du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, en milieu rural...

**1. Bannière de la société de secours mutuels des pompiers d'Uchizy** © PAH

**2. Dévidoir à tuyaux de Cortambert** © PAH



1



2



## LE CASQUE « MODÈLE 1852 » D'ÉTRIGNY

Ce casque, en laiton, au nom de la commune d'Étrigny, est actuellement conservé au musée des sapeurs-pompiers, à Lyon.

De haut en bas, il se compose d'un cimier, qui forme la cime du casque, d'une chenille de couleur noir, d'un porte-plumet avec son plumet rouge, d'une visière et de deux jugulaires estampées d'un décor imitant des écailles, retenues par deux rosaces. La chenille et le plumet sont en parfait état de conservation, puisque le sapeur-pompier les retirait pour accomplir le service au feu. Amovibles, ces deux éléments étaient ajoutés lors des revues de troupe, des cérémonies et des parades. Au centre, un aigle impérial déploie largement ses ailes. Depuis mars 1852, il remplace le coq, pour symboliser l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III. La visière, quant à elle, est décorée de deux haches jointes.

Ce casque, par son iconographie impériale et la dimension réduite de son cimier, appartient aux casques « modèle 1852 », qui seront légèrement modifiés en 1855, avec l'ajout de plaques en bandeau.

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Étrigny est créée en 1856, entraînant des dépenses importantes pour la commune, qui accueille alors près de 1200 habitants. Les premiers achats semblent être les casques pour la compagnie, ainsi qu'une pompe à bras hippomobile, achetée à Champenois, entreprise lyonnaise fondée en 1798 et un des principaux fournisseurs en pompes à incendie de la région. Soucieuse de l'esthétique de ses pompes, l'entreprise décorait son support de balancier de sphinges, monstres fabuleux de l'Antiquité. Cette pompe a été surnommée « La Victorieuse », par les sapeurs-pompiers d'Étrigny, qui sont allés jusqu'à peindre son nom sur son flanc.



© Musée Pompiers - Lyon

## LE DIPLÔME D'HONNEUR DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Le 15 août 1858, Annet Charolle est officiellement admis à entrer dans la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Gengoux-le-Royal (devenu Saint-Gengoux-le-National en 1882). Pour marquer cette admission, un diplôme d'honneur lui est remis le jour de la fête nationale, le 15 août (jour de naissance de Napoléon I<sup>er</sup>), qui se substitue au 14 juillet sous le Second Empire.

Il a alors 24 ans et vit chez ses parents, rue des moutons, à proximité de l'église. Ses aptitudes sont particulièrement recherchées dans un corps communal de sapeurs-pompiers puisqu'il est maréchal-ferrant...

En effet, dans une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, les pompiers sont majoritairement des artisans-ouvriers des métiers du bâtiment ou en lien avec le bois et les métaux. D'ailleurs, en 1871, la délibération du conseil municipal, actant

la réorganisation de la compagnie, est claire : « il est d'utilité publique qu'une compagnie de sapeurs-pompiers, pris parmi les ouvriers en bâtiments, soit constituée dans les plus brefs délais »<sup>1</sup>.

Si les méthodes de recrutement ont évolué selon les époques, l'admission dépend au XIX<sup>e</sup> siècle, en grande partie des élus municipaux, secondés par les officiers. Le diplôme est ainsi signé par le maire, le lieutenant et le sous-lieutenant de la compagnie. Autour, un cadre décoratif présente plusieurs saynètes, comme des images d'Épinal, tout en rappelant les valeurs défendues par les pompiers : le zèle et le dévouement. La scène, au centre dans la partie basse, illustre le banquet, moment quasiment rituel d'une compagnie, qui se tient ici sous les auspices de Napoléon III, reconnaissable à sa moustache !

1. Archives municipales de Saint-Gengoux, 3H.



## LE BÂTIMENT DES POMPES DE LOURNAND

Dans les années 1840, la commune de Lournand aménage un bâtiment, acquis en 1832 pour y installer la mairie-école, à côté duquel se trouve un bûcher, utilisé comme « remise des pompes ». D'une surface de 10 m<sup>2</sup>, ce local ouvre sur la rue. À partir de 1881, la commune entame la construction d'une nouvelle mairie-école, sur la « terre de la Planche ». Confié à l'architecte François Etienne Dulac, le chantier s'avère compliqué et pour le financer, le conseil municipal décide de vendre la précédente mairie-école. Cela oblige à modifier le projet initial avec l'ajout d'un fournil et du magasin des pompes. Ce local, très commode, proche de la citerne, est facile d'accès et ouvre directement sur la rue. Seule la porte, large de deux mètres, laisse deviner la fonction de stockage du matériel des pompiers et de remisage de la pompe. En 1885, du fait de ce chantier, la situation financière de la commune est mauvaise et une partie du conseil municipal demande à être démise de son engagement pour les pompiers<sup>1</sup> !

1. Archives départementales 71, 6R33.



Dans les réalisations de Dulac, le cas de Lournand est un rare exemple à posséder un magasin des pompes.

Ailleurs, le bâtiment des pompes est aussi appelé « remise » ou « magasin ». L'emploi de « caserne » reste attaché au domaine strictement militaire.

Construites sur décisions municipales, ces remises sont situées à côté des mairies-écoles. Comme à Lournand, la commune de Lugny place, vers 1890, son magasin des pompes dans la cour de la mairie. Dans d'autres cas, le bâtiment se situe entre les hameaux, comme à Ozenay, ou accolé au lavoir, comme à Chardonnay. Dans les communes étendues, chaque hameau possède sa propre remise. Ailleurs, elle est installée au centre du village ou le long d'une artère principale, pour être proche des habitations en cas d'incendie, comme à Royer ou Lacrost. Purement fonctionnels, ces locaux présentent parfois des signes distinctifs, comme des inscriptions ou des décors.



## LES SEAUX EN TOILE DE ROYER

À la fin de l'année 1882, les pompiers de Royer reçoivent une commande très attendue : une pompe à bras Thirion. La pompe est onéreuse mais la facture s'alourdit encore avec l'ajout de différents accessoires. L'achat de 150 seaux en toile représente ainsi plus de 30% de la facture totale ! Le nombre semble important pour une commune de plus de 380 habitants à cette période, mais il est indispensable de pouvoir alimenter, en continu, la citerne de la pompe à bras, depuis les différents points d'eau de Royer.

Ces seaux en toile à voile étanche, pliables et facilement rangeables, sans être encombrants, se sont généralisés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils sont venus remplacer les seaux en panier d'osier, doublés en cuir ou en toile imperméable, qui prenaient de la place et se détérioraient rapidement. Ils se composent d'une pièce unique de toile pour former le corps, ainsi que d'une poignée en bois, recouverte de toile. Surnommés parfois « vaches à eau », ils sont prévus pour une contenance maximale de 14 litres, rarement intacte à leur arrivée à la pompe à bras... Pour faciliter leur transport, la commune de

Royer achète deux grands sacs, pouvant contenir chacun 15 seaux, conservés accrochés à la pompe à bras. Elle a aussi fait apposer, sur l'ensemble des seaux, le nom de la commune, grâce à un pochoir. Il était effectivement nécessaire de sigler les seaux, pour éviter les échanges et pertes, lors des interventions, notamment dans les communes voisines.



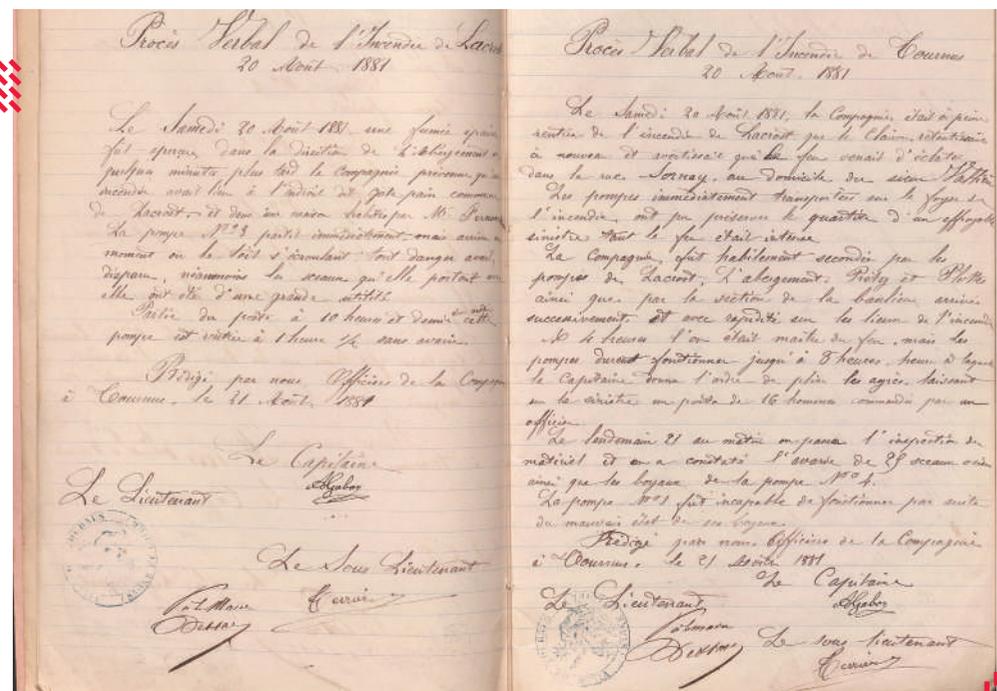
## LES PROCÈS-VERBAUX D'INTERVENTION DE TOURNUS

Les archives départementales de Saône-et-Loire conservent, sous la cote 3Hb, plusieurs liasses de documents sur les sapeurs-pompiers de Tournus, au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces archives font de la compagnie de Tournus une des mieux connues, dans le Pays d'art et d'histoire entre Cluny et Tournus. Règlements constitutifs de la compagnie, armement des pompiers de la garde nationale, plaintes concernant l'insuffisance du matériel, demandes réitérées de gratifications, factures...

Un document attire l'attention : un carnet des procès-verbaux d'incendies, combattus par la compagnie, entre 1881 et 1888. Rédigés et signés par les officiers, ils relatent dix incendies qui ont lieu à Tournus, ainsi que dans les communes voisines du Villars et Lacrost. La rédaction des procès-verbaux est formalisée. Ils débutent par le lieu, la date et les causes de l'incendie. Suivent ensuite le déroulé de l'intervention avec le nombre de pompiers présents

ainsi que le matériel utilisé. Enfin, des éléments chiffrés sont fournis sur les dégâts causés aux victimes et au matériel qui est scrupuleusement inventorié. Ils permettent une indemnisation de la part des assurances des victimes, destinataires d'une copie des procès-verbaux.

Ces récits permettent d'entrevoir le fonctionnement de la compagnie, de l'appel des pompiers lors d'un déclenchement d'incendie, à la gestion et entretien des pompes, l'organisation d'une section de banlieue, jusqu'à la solidarité entre les communes. Le dernier procès-verbal décrit l'incendie du 6 juillet 1888, dans la fabrique de cognac, installée au Pas Fleury. Il est d'une telle ampleur que l'ensemble de la compagnie de Tournus est appelée, accompagnée des pompiers de Lacrost, Préty, Le Villars et La Truchère, mobilisant huit pompes pendant plus de six heures. Un hangar de fabrication et 1200 hectolitres d'alcool et de cognac sont finalement détruits...



## LA POMPE À INCENDIE THIRION DE BRANCION

La commune de Brancion (qui devient Martailly-lès-Brancion en 1893) crée une compagnie de sapeurs-pompiers en 1877. Le village accueille alors plus de 570 habitants.

Dès le mois de mars 1877, une commande est passée auprès de l'entreprise parisienne Thirion pour une pompe à incendie n°2 foulante, accompagnée de ses accessoires dont un chariot à flèche, un avant-train pour porter 8 hommes et 200 seaux. Charge à la commune d'assurer la livraison, via la gare de Tournus. La facture s'élève à plus de 1900 francs et est réglée, notamment, grâce à la vente de coupes de bois autour de Brancion.

Quelques années plus tard, les sapeurs-pompiers du village voisin de Royer, désireux d'acheter du matériel pour leur toute jeune compagnie, viennent se renseigner sur l'usage de cette pompe à bras. Seul le chariot ne semble pas donner totale satisfaction, « très lourd et à large voie, ce qui est un grave inconvénient

dans nos pays de montagnes ». En 1882, l'entreprise Thirion reçoit, de la commune de Royer, la commande d'une pompe à incendie n°2 foulante identique... mais sans chariot. La leçon a été retenue !

La commune de Brancion complète l'achat de la pompe à incendie de travaux d'envergure. La gestion des incendies était rendue difficile au bourg (alors situé autour du château médiéval) par la quasi-absence d'eau disponible. À la fin des années 1870, en avant des halles, une citerne est creusée dans le rocher, pour servir de réserve d'eau aux pompiers. Elle peut recueillir entre 150 à 180m<sup>3</sup> d'eau de pluie, alimentée par les rigoles des rues et les chenaux des bâtiments environnants. Les dépenses au profit de la compagnie se tarissent au tournant des années 1880. À tel point que les pompiers signent une pétition en 1891, pour réclamer des tenues qu'ils recevront, finalement, que trois ans plus tard...



## LES CLAIRONS DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'effectif de la subdivision des pompiers de Saint-Gengoux-le-National comporte trois clairons et un tambour, pour une compagnie de 51 hommes. Les clairons sont alors indispensables et chaque compagnie doit en posséder un, voire même plusieurs. Ils servent à signaler les incendies, à prévenir les pompiers de se rendre au magasin des pompes, à débiter les exercices mensuels de manœuvres, et jouent lors des cérémonies réglementaires. Dans les grandes villes, les journaux signalent d'ailleurs régulièrement les noms des clairons pour faciliter le lancement d'alerte.

Les inventaires de matériel de Saint-Gengoux-le-National précisent que les pompiers, jouant du clairon, portent un schako, couvre-chef facilement reconnaissable à sa forme de cône tronqué et à sa visière.

Sur l'ensemble des photographies de la compagnie, prises dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les clairons sont mis en avant, présentés en faisceaux, devant les pompiers encadrant leur matériel le plus récent !

Le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Gengoux-le-National possède plusieurs clairons anciens. Ils ont tous conservé leur cordon en laine aux trois couleurs, terminés par des glands, et leur poignée en cuir. Ces clairons de pompiers font partie des rares exemplaires conservés. Souvent confondus dans les communes avec le clairon du garde-champêtre, ils ont souvent été conservés dans les familles... ou utilisés par les fanfares et sociétés musicales. Les quelques clairons trouvés dans les autres communes entre Cluny et Tournus (Lacrost, Martailly-lès-Brancion...) ont tous été fabriqués par la grande entreprise Couturier, fondée en 1812, à Lyon.



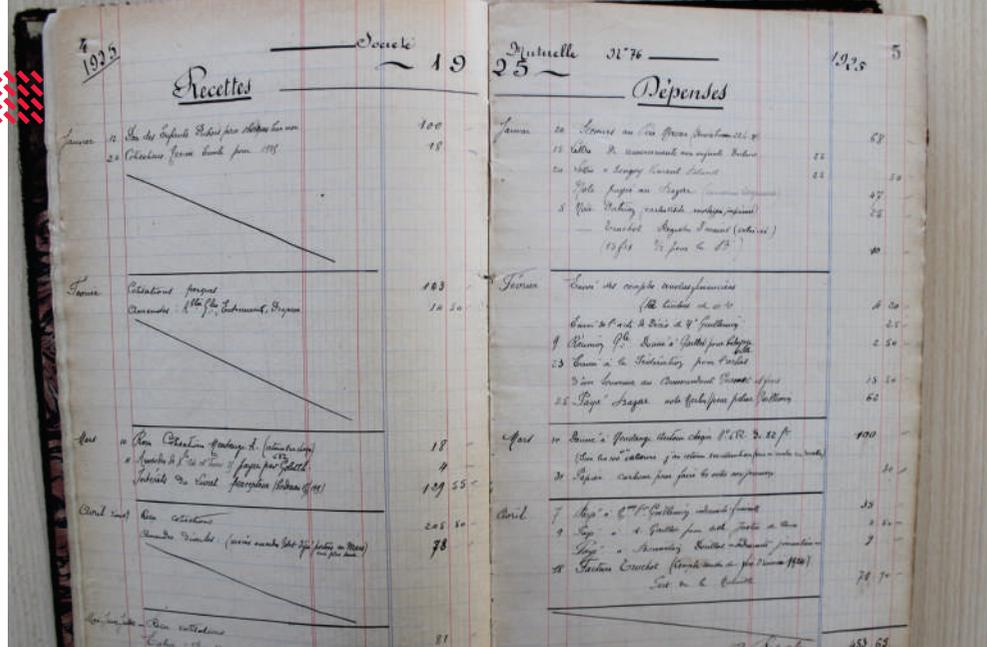
## LES TENUES DES SAPEURS-POMPIERS DE LACROST

La compagnie de Lacrost a fonctionné entre 1837 et 2023... une histoire longue de quasiment deux siècles, dont les anciens locaux du Centre de Première Intervention (CPI) conservent avec le plus grand soin de nombreux souvenirs, comme plusieurs tenues de différentes périodes.

Le sujet de l'habillement des sapeurs-pompiers communaux a souvent été une source de conflit entre les municipalités et les compagnies, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les archives conservent d'ailleurs de nombreuses lettres d'ailleurs de nombreuses lettres d'officiers, demandant régulièrement de nouveaux uniformes aux communes. Ces dernières étaient, depuis le décret du 29 décembre 1875 sur l'organisation des corps communaux, tenues de fournir un uniforme. Cependant, les disparités entre communes étaient importantes, symboles des disparités des moyens disponibles. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sous-lieutenant Tamizon de Lacrost déplore ainsi le mauvais état des tenues de ses pompiers et réclame de nouvelles vareuses.

Dans les communes rurales, la tenue reste simple, souvent achetée aux tailleurs locaux. En cas de dégradation, ce sont les dames du village qui reprisent ! Dans le règlement de la compagnie de Lacrost de 1876, les pompiers doivent être habillés d'un pantalon en toile bleue, d'une ceinture de sauvetage, d'une vareuse et d'un képi. Parmi les tenues conservées à Lacrost, se trouve ainsi une blouse en toile plissée, avec un col en velours noir, passepoilé d'écarlate. Les boutons sont ornés de deux haches, surmontées d'une grenade. Un galon de caporal a été ajouté sur les manches...

L'arrêté du 18 juillet 1953 réglemente enfin les tenues d'uniforme des corps de sapeurs-pompiers communaux. La tenue de feu comportera alors le casque, la vareuse, le pantalon, la veste de cuir (abandonnée officiellement en 2002), la cravate et la ceinture de feu, ainsi que les bottillons en cuir. Quant à la tenue de ville, elle se composera du képi, du manteau, de la vareuse, du pantalon, des gants et des chaussures.



## LES CALENDRIERS DES POMPIERS DE JONCY

Créés en 1946, par Pierre Perrin, directeur de la société France-Sélection, spécialisée dans l'édition et l'impression, les calendriers de pompiers connaissent un rapide succès. Les exemplaires conservés à la caserne de Juncy datent des premières années de diffusion, de 1951, 1952 et 1954.

Distribués par les sapeurs-pompiers, auprès des habitants, leur vente à prix libre apportait un soutien financier aux amicales, pour alimenter les caisses de secours. Imprimés massivement, ces calendriers ont une présentation standardisée, jusque dans les années 1980 : une page cartonnée, avec un titre « Incendie asphyxies électrocutions noyades accidents, appelez les pompiers », des illustrations (dessin, remplacé par une photographie dans les années 1965-1970) et des feuillets par mois avec éphémérides.

Pour seule personnalisation, l'exemplaire de 1952, possède un cadre, ajouté à la commande, avec les noms de la commune de Juncy et du chef de corps, Lieutenant Marmorat ainsi que le numéro de téléphone, le 5. Autour, l'image présente, au premier plan, une femme, indiquant la direction à prendre à trois pompiers, installés dans leur camion Laffly, avec l'échelle, prêts à partir en intervention. Le pompiers de gauche sort par la fenêtre du véhicule, tenant une carte routière Michelin à la main (édition des années 1950). Ici, les symboles de l'identité des pompiers sont représentés : le casque, l'échelle et le camion rouge. Dans les illustrations, les pompiers sont mis en scène, lors d'interventions, dans une ville ou un village neutres, avec leurs véhicules et matériels. Le calendrier devient ainsi un outil de communication et de promotion pour mettre en avant les valeurs portées par les pompiers.



## LES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES POMPIERS DE CLUNY

Si les archives de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cluny sont bien pauvres, ce n'est pas le cas de celles de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Cluny n°76. Elle est créée sur l'impulsion de Stanislas Aucaigne, maire de Cluny (1848-1856), capitaine des sapeurs-pompiers et médecin.

Ses premiers statuts sont approuvés le 18 avril 1858, puis modifiés à plusieurs reprises. Les archives départementales conservent plusieurs exemplaires, dont les statuts approuvés en 1878 qui rappellent ces objectifs : « donner les soins du médecin et les médicaments aux sociétaires malades ou blessés, leur accorder une indemnité pendant le temps de leurs maladies ou incapacité de travail, pourvoir à leurs frais funéraires et accorder à leurs veuves ou à leurs enfants un secours temporaire »<sup>1</sup>.

La société de secours mutuels joue son rôle de solidarité matérielle et financière que les différents registres des recettes et dépenses, conservés au Centre d'Incendie et de Secours de Cluny, donnent à voir.

Par exemple, les recettes de 1925 se composent des cotisations perçues, mais aussi des amendes payées par les sociétaires, en cas de non-respect du règlement, ou de dons reçus lors des obsèques d'un sapeur-pompier. Quant aux dépenses, elles regroupent les indemnités journalières des pompiers, les frais d'obsèques et les honoraires des médecins et pharmaciens, sollicités pour les pompiers blessés ou malades.

À la différence de quelques sociétés de secours mutuels des sapeurs-pompiers du Mâconnais (Uchizy...), celle de Cluny n'a pas laissé de bannière de procession. Seul un panneau, conservé pendant quelques années au CIS, rappelait son héritage...



1. Archives départementales 71, 6R30.

## LA MOTOPOMPE REMORQUABLE DE PRÉTY

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les moyens de lutte contre les incendies connaissent une révolution : l'apparition des premières motopompes à moteur thermique. Pourtant, dans les communes rurales, les pompes à bras ne sont pas immédiatement remises au placard au profit de ces motopompes encore bien trop coûteuses.

Seules les communes rurales importantes décident de cet investissement, à partir des années 1930, comme Cluny et Montbellet qui accueillent en 1930 des motopompes Renault 10 chevaux ou, encore, Saint-Gengoux-le-National. Il faut attendre les années 1950, puis surtout 1960, pour que l'usage des motopompes se développe, entraînant une motorisation des corps de sapeurs-pompiers entre Cluny et Tournus.

À Préty, la commune acquiert ainsi une motopompe Guinard en 1963. Remorquable, elle est tirée à la main dans les années 1960, à l'aide de traverses et entreposée dans le local des pompiers qui se trouvait alors contre le grand lavoir du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette motopompe a grandement facilité les interventions des pompiers de Préty. Elle fut utilisée essentiellement à éteindre les feux de paillis et à aspirer l'eau des caves, dans une commune où les inondations de la Saône sont régulières.



## LE CAMION FORD DE VIRÉ

En 2008, un nouveau Véhicule de Première Intervention (VPI) arrive chez les pompiers de Viré... Long de 5,2 mètres, la cabine peut accueillir jusqu'à 6 personnes. À l'arrière, une motopompe Camiva a été installée, avec un dévidoir. Les accessoires, notamment les tuyaux, sont rangés dans des coffres latéraux. Deux avertisseurs lumineux sont situés aux deux extrémités.

Sorti des usines Camiva en octobre 1975, il commence sa longue carrière en Saône-et-Loire, avant d'arriver à Viré. Grand préparateur français de véhicules de pompiers, la société Camiva (Constructeurs Associés de Matériels d'Incendie, Voirie et Aviation) est fondée par l'union de la société Guinard Incendie et du pôle « voirie-incendie » de Berliet. Au début des années 1970, Camiva utilise principalement des porteurs Berliet mais peut, plus rarement, utiliser des châssis étrangers, comme un porteur Ford dans le cas du VPI de Viré. En 1974, l'entreprise transforme, annuellement, peu ou prou 500 véhicules. L'originalité du camion de Viré vient de son numéro de série... le 001. À partir de 2020, il n'est plus utilisé et vient de rentrer dans les collections des Gardes pompes bressans, tandis que

le Centre de Première Intervention (CPI) ferme définitivement en 2023.

À partir des années 1950, la motorisation des compagnies rurales a été un véritable enjeu, les centres faisant preuve d'inventivité pour se doter de matériel, sans grever les budgets, en rachetant des véhicules à d'autres communes ou des véhicules réformés de l'armée. Ainsi, les pompiers de Buffières achètent un camion 4x4, utilisé pendant la guerre d'Algérie. Ils l'aménagent au fur et à mesure, en ajoutant une citerne, un dévidoir et des accessoires.





## TABLE DES MATIÈRES

- 3 UNE HISTOIRE DES POMPIERS
- 8 UNE HISTOIRE D'INVENTAIRE ENTRE CLUNY ET TOURNUS
- 10 LE CASQUE « MODÈLE 1852 » D'ÉTRIGNY
- 11 LE DIPLÔME D'HONNEUR DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
- 12 LE BÂTIMENT DES POMPES DE LOURNAND
- 13 LES SEAUX EN TOILE DE ROYER
- 14 LES PROCÈS VERBAUX D'INTERVENTION DE TOURNUS
- 15 LA POMPE À INCENDIE THIRION DE BRANCION
- 16 LES CLAIRONS DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
- 17 LES TENUES DE SAPEURS-POMPIERS DE LACROST
- 18 LES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES POMPIERS DE CLUNY
- 19 LES CALENDRIERS DES POMPIERS DE JONCY
- 20 LA MOTOPOMPE REMORQUABLE DE PRÉTY
- 21 LE CAMION FORD DE VIRÉ

## BIBLIO

**Patrick DALMAZ**, Histoire des sapeurs-pompiers français, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1996.

**Hubert LUSSIER**, Les sapeurs-pompiers au XIX<sup>e</sup> siècle. Associations volontaires en milieu populaire, Paris, A.R.F. Éditions L'Harmattan, 1988.

*Sapeurs ! Une histoire des pompiers dans l'Oise*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2023.

**Christophe TROPEAU**, *La sociabilité associative dans les communes rurales du département de la Mayenne, des années 1830 aux années 1930*, Thèse présentée et soutenue à Lorient le 20 novembre 2020.

*Petit historique de la compagnie des sapeurs-pompiers de Buffières*, 1991.

« Je grimpai au faite du clocher et de là, je contemplai la plus navrante scène de désolation qu'il m'ait jamais été donné de voir. Partout, des incendies gigantesques. Des entrepôts pleins d'huile, de soufre et d'autres matières encore, se consumaient. Je pris peur de rester là longtemps ; l'incendie s'était étendu aussi loin que portait le regard. »

Samuel Pepys, *Journal* (récit du grand incendie de Londres), 1666.

Le label « **Ville ou Pays d'art et d'histoire** » est attribué par le ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

**Pour tout renseignement  
Service d'animation du  
patrimoine**

Mairie - 71700 TOURNUS  
[www.pahclunytournus.fr](http://www.pahclunytournus.fr)  
[pahclunytournus@yahoo.fr](mailto:pahclunytournus@yahoo.fr)



**Remerciements**

Au **Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire** et à son directeur, le Contrôleur général Frédéric Pignaud ;  
À l'**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire**, à son président le Lieutenant-colonel Thierry Vuillemin et aux membres de la commission patrimoine ;  
Aux **pompiers professionnels et bénévoles, aux anciens pompiers** qui nous ont chaleureusement ouvert leurs portes : Béatrice Ronsat-Fichet à Lacrost, Yannick Bonin à Joncy, Anthony Dufour à Tournus, Stéphane Guillaume à Salornay-sur-Guye, Sylvain Louis à Montbellet, Lionel Dury à Saint-André-le-Désert, Arthur Labille à Cluny, Pascal Verdot à Saint-Gengoux-le-National, Raymond Berger à Buffières, Serge Masson, Jean-Yves

Dubois, et Alain Sermonat à Royer, Gérard Chaffurin et Richard Joulia à Viré ;  
Aux **mairies** qui ont ouvert leurs archives (et même leurs greniers) : Chardonnay, Cortambert, Étrigny, La Chapelle-sous-Brancion, Lacrost, Martailly-lès-Brancion, Montbellet, Ozenay, Préty, Royer, Saint-André-le-Désert, Saint-Gengoux-de-Scissé, Salornay-sur-Guye, Uchizy ;  
Aux **membres des associations patrimoniales** : Frédéric Lafarge à Lugny, Jacqueline Argant à Château, Claire Cornillon à Cruzille, Monique Monnot à Tournus, Marie-Claude Terrier à Lacrost, Jean Pirou à Savianges, Jean-Baptiste Dupré à Royer.  
Au **musée des sapeurs-pompiers de Lyon** et à Frédéric Pizzinato ;  
Et enfin, aux **Archives départementales de Saône-et-Loire...**